



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 13 mars 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 7 mars 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à M. le maire ; Mme JEANNE à M. PUGLIESI ; Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI ; M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT.

Etaient absents :

M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	37
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 13 mars 2017

Délibération N°2017/47

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de quartier des Jardins de l'Empereur pour l'exercice 2017

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'association de quartier des Jardins de l'Empereur est en passe d'obtenir un agrément attribué par la Caisse d'Allocations Familiales en tant « qu'espace de vie sociale ».

À ce titre, elle pourra bénéficier de dotations de la CAF et d'une aide financière du contrat de ville. Cependant, ces aides ne seront versées à l'association qu'à la fin du premier semestre 2017.

Pour obtenir ce label, l'association a dû renforcer son équipe de direction et recruter un salarié ; l'association sollicite de la Ville d'Ajaccio l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 euros qui va lui permettre de financer le surcoût induit par ce recrutement en attendant le versement des subventions citées ci-dessus.

Compte tenu de l'intérêt que représente cette association, la ville d'Ajaccio s'engage à la soutenir financièrement par l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2017, chapitre 65, article 6574.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 euros à l'association de quartier des Jardins de l'Empereur pour l'année 2017

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 au chapitre 65, article 6574.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de son Président
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 10 mars 2017 ;

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 euros à l'association de quartier des Jardins de l'Empereur pour l'année 2017

DIT

Que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65, article 6574 du budget primitif de l'exercice 2017.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

Adopté et délibéré à Ajaccio, le 17 mars 2017, à 17 heures, en séance publique, à l'unanimité des membres présents.

(Suivent les signatures)

02A021200045-20170319-2017_47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2017

Publication : 17/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI